

Département : ARDECHE

Arrondissement : LARGENTIERE

Envoyé en préfecture le 16/04/2024

Reçu en préfecture le 16/04/2024

Publié le 17/04/2024

ID : 007-210702312-20240415-2024_04_15_11-DE



République Française

Liberté – Egalité - Fraternité

Commune de ST ETIENNE DE FONTBELLON

Date de convocation : 9 avril 2024

Date d'envoi : 9 avril 2024

Date d'affichage : 9 avril 2024

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 11-2024 Du LUNDI 15 AVRIL 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le quinze du mois d'avril à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de ST ETIENNE DE FONTBELLON, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Philippe ROUX, Maire.

Présents : 20 – ROUX Philippe, CORTIAL Patrick, PERRIER Bernadette, MATHON Sébastien, LIOUTIER Pascale, JABRY Alain, CADET Dominique, ALLIX Jean-Marie, BENOIT Nadine, MARTIN Marie-France, BOIRON Yves, ROURE Christine, MAZON Elisabeth, MOURARET Sophie, CHARRE Béatrice, ROBERT Sonia, FARJON Philippe, GIMON Jean-Paul, MARION Martine, BARBAROUX Sylvie.

Absents ayant donné procuration : 3 – BOUDON Alain à CHARRE Béatrice, COMPERE Philippe à ROBERT Sonia, VACHERESSE Marc à CORTIAL Patrick.

Secrétaire de séance : MARION Martine

OBJET : Affectation des résultats 2023

Après avoir approuvé le Compte de Gestion 2023 et voté le Compte Administratif 2023, il convient d'affecter les résultats au budget primitif 2024.

Le résultat de la section de fonctionnement pour l'exercice 2023 est calculé comme suit :

Excédent reporté 2022 (002)		100 000.00 €
Recettes de fonctionnement 2023		1 844 708.68 €
Dépenses de fonctionnement 2023	-	1 574 178.98 €
Résultat		370 529.70 €

La section de fonctionnement du budget principal fait apparaître un résultat excédentaire de 370 529.70 €.

Le résultat de la section d'investissement pour l'exercice 2023 est calculé comme suit :

Solde d'exécution 2022		217 082.36 €
Recettes d'investissement 2023		797 276.56 €
Dépenses d'investissement 2023	-	639 575.98 €
Solde d'exécution 2023		374 782.94 €
Reste à réaliser 2023 (en dépenses)	-	1 305 248.00 €
Reste à réaliser 2023 (recettes)		784 642.00 €
Si négatif = besoin de financement	-	145 823.06 €
Si positif = excédent de financement		

La section d'investissement fait apparaître un besoin de financement de 145 823.06 €.

Ainsi, il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'affecter le résultat de l'exercice 2023 de la façon suivante au budget 2024 :

- Compte 002 : Excédent de fonctionnement reporté : 100 000 €.
- Au compte 1068 (investissement) : Excédents de fonctionnement capitalisés : 270 529.70 €.
- Compte 001 (en recettes d'investissement) : Solde d'exécution N-1 : 374 782.94 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, affecte pour le budget 2024 les résultats 2023 comme suit :

- Compte 002 : Excédent de fonctionnement reporté : 100 000 €.
- Au compte 1068 (investissement) : Excédents de fonctionnement capitalisés : 270 529.70 €.
- Compte 001 (en recettes d'investissement) : Solde d'exécution N-1 : 374 782.94 €.

La Secrétaire de séance,
Martine MARION



Le Maire,
Philippe ROUX